



Juin.  
2017

---

# METHODOLOGIE D'ACCOMPAGNEMENT DES PME VERS LE DISPOSITIF ETV

---

Synthèse

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

En partenariat avec :



## REMERCIEMENTS

Pierre Kerdoncuff (ADEME)

Annie Larribet (Direction Générale des Entreprises, Ministère de l'Economie et des Finances)

Michel Pasquier (Commissariat Général au Développement Durable, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire)

## CITATION DE CE RAPPORT

**ADEME. Jeanne Bonnet, Jean-Louis Crabos, Cendrine Dubuisson, Jacques Méhu. 2017.**

Méthodologie d'accompagnement des PME vers le dispositif ETV. 38 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne [www.ademe.fr/mediatheque](http://www.ademe.fr/mediatheque)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

### **Ce document est diffusé par l'ADEME**

20, avenue du Grésillé  
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

**Numéro de contrat : 1681C0006**

**Étude réalisée par Jeanne Bonnet, Cendrine Dubuisson,  
Jacques Méhu de PROVADEMSE et Jean-Louis Crabos de  
PRISM Environnement pour ce projet financé par l'ADEME**

**Coordination technique - ADEME : KERDONCUFF Pierre**  
Direction/Service : ANGERS DPEPD/SEDI



## Contexte de l'étude

L'ADEME a été missionnée par le CGDD (Commissariat Général au Développement Durable) et la DGE (Direction Générale des Entreprises) pour la mise en place et le déploiement du dispositif de vérification des performances des écotecnologies par une expertise tierce partie, dit ETV (Environmental Technology Verification) sur la base du programme pilote européen lancé par l'Union européenne en 2011.

Le retour d'expérience, tant européen que français, est qu'un grand nombre de PME manifestent de l'intérêt en faveur d'un projet concret de mise en œuvre d'une démarche ETV. Cependant, des difficultés et questionnements (exprimés par ces PME ou relayés par les organismes de vérification) freinent voire empêchent l'aboutissement de ces démarches.

Les PME manifestent clairement leur besoin d'accompagnement à chaque étape de la démarche et notamment en amont de la vérification ETV proprement dite. Il s'agit pour elles de mieux comprendre les enjeux de cette démarche mais aussi son fonctionnement et les étapes qui la composent et auxquelles elles vont être confrontées. Aujourd'hui, l'organisation mise en place (centrée sur le processus de vérification lui-même) semble incomplète car n'anticipant pas suffisamment ces besoins d'encadrement des PME. Par ailleurs, il apparaît que le processus s'avère souvent trop long et trop coûteux pour les PME souhaitant obtenir une ETV ce qui tend à les décourager et ne favorise pas la dynamique au niveau national.

Pourtant, l'ETV pourrait, si elle était mieux intégrée par les PME éco-innovantes dans leur stratégie d'innovation, représenter un réel avantage concurrentiel. Fort de ces constatations il s'est avéré indispensable de structurer l'accompagnement et de mettre en œuvre aujourd'hui un fonctionnement pour développer la culture ETV en l'intégrant dans « l'écosystème de l'innovation ». Accompagner les PME dans leurs réflexions et démarches et contribuer ainsi à leur montée en compétence sur ce domaine est l'objectif ciblé au travers de cette étude. En complément, il est également essentiel de sensibiliser les acteurs du marché sur l'intérêt du dispositif pour sécuriser l'acte d'achats : donneur d'ordres publics et privés, banques, assurances...

PROVADEMSE et PRISM Environnement ont décidé de s'associer afin de répondre de manière plus complète à l'ensemble de la problématique notamment en termes de couverture du territoire (avec un focus sur le grand Sud-Ouest et Rhône-Alpes Auvergne) et faire bénéficier la démarche de deux retours d'expérience complémentaires.

L'objectif du projet est donc de dynamiser la démarche ETV nationale en mettant en place un dispositif d'accompagnement de PME vers ETV en amont de la vérification, tout le long du processus de R&D (phases de maturation correspondant aux TRL de 4 à 8).

## Analyse des retours d'expérience et propositions de préconisations

Des entretiens ont été réalisés auprès de 15 acteurs (6 entreprises, 2 organismes de vérification, 2 centres techniques et 5 experts européens) dans le but d'identifier les points forts du dispositif ainsi que les points à améliorer.

Ainsi, pour tous les proposants, l'ETV présente un intérêt incontestable pour crédibiliser une technologie, s'introduire sur un marché et se démarquer des concurrents. Le soutien national via les appels à projets, le site dédié et les guides proposés est apprécié. L'engagement dans la démarche ETV permet également aux entreprises d'initier ou d'améliorer leur démarche qualité.

Cependant, certains freins ont pu être identifiés, tels que le manque de connaissance du dispositif par les acheteurs, le coût trop élevé de la procédure, les exigences trop élevées en matière d'assurance qualité, et un délai d'obtention de la vérification trop important. Globalement, la démarche est jugée trop longue, trop complexe et trop coûteuse, et non adaptée aux capacités et besoins des PME innovantes.

Les préconisations basées sur les retours d'expérience des entretiens réalisés, et de l'expérience de PROVADEMSE et de PRISM Environnement, portent essentiellement sur les points suivants :

- Amélioration de la communication sur l'ETV auprès des entreprises via la sensibilisation des structures d'accompagnement et le perfectionnement des outils nationaux existants
- Amélioration de l'attractivité de l'ETV pour les entreprises
- Amélioration de la communication sur l'ETV auprès des acheteurs et prescripteurs
- Prise en compte de la démarche ETV dès la phase de développement de la technologie
- Adaptation du niveau d'exigence qualité à la technologie et à la capacité des PME



- Limitation du coût global de la procédure et des coûts de vérification
- Clarification de la démarche de vérification et simplification
- Mise en place d'un accompagnement « encadré » en amont de la procédure de vérification

## Développement d'une méthodologie opérationnelle d'accompagnement des PME

### Elaboration de la méthodologie

Une méthodologie d'accompagnement des PME en amont de leur contractualisation avec un organisme de vérification ainsi que des outils spécifiques ont été développés :

- La pré-évaluation : La pré-évaluation est réalisée dans le cadre d'un entretien entre la structure d'accompagnement et le demandeur. Celle-ci peut conduire à une simple sensibilisation (outil 1 : diaporama power point) si le niveau de connaissance est jugé insuffisant pour statuer sur la pertinence de l'ETV. La pré-évaluation peut se faire au sein d'une entreprise lors de la définition de sa stratégie d'entreprise (start up) ou dans le cadre de la réalisation d'un projet innovant (dès la phase d'ingénierie de projet) encore bien en amont du dépôt d'un dossier ETV pour que l'entreprise ou le laboratoire de recherche s'informe sur ETV et prenne en compte les exigences dans le cadre du développement de la technologie.
- L'évaluation : elle permet de statuer sur la satisfaction ou non des exigences du GVP. Un référentiel a été créé sur la base du Quick scan, de la trame de la Proposition de vérification et des guides ETV existants (outil 2 : référentiel ETV d'évaluation) pour conduire cette évaluation.
- Le passage à l'action : Le principe est d'émettre pour chaque non satisfaction d'une exigence (observée lors de la phase précédente d'évaluation) une fiche d'action (Outil 3 : trame vierge de fiche action) permettant le suivi des actions à mettre en place.

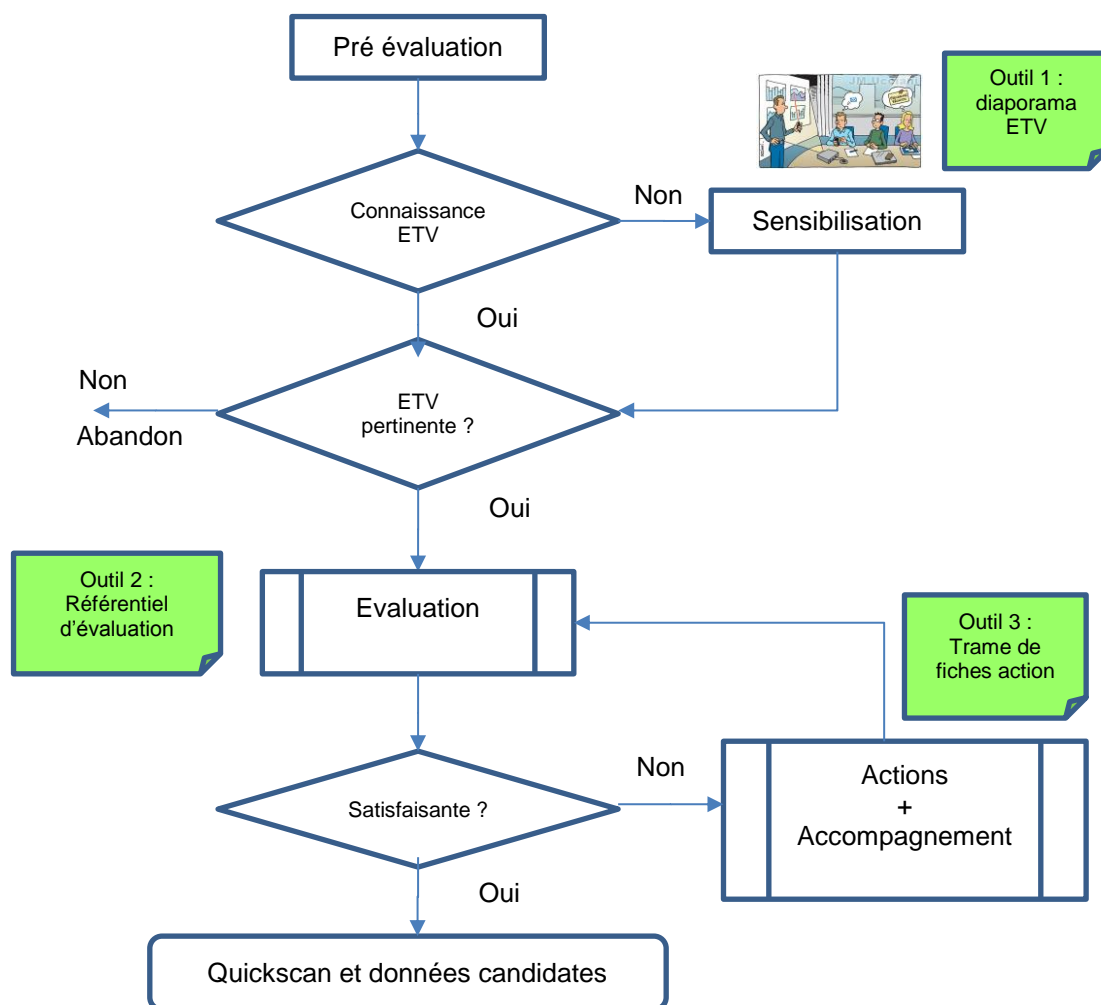


Figure 1 : Logigramme de la méthodologie d'accompagnement proposée



## Présentation de la méthodologie développée à l'organisme de vérification RESCOLL

La méthodologie développée a été présentée à l'organisme de vérification RESCOLL qui a confirmé que l'accompagnement proposé est bien en cohérence avec le processus de vérification réalisée par les OV, avec l'objectif de fournir des dossiers de meilleure qualité et en plus grand nombre aux OV et ainsi permettre une vérification plus souple, plus rapide et moins onéreuse.

L'accompagnement pourra se décliner dans les différentes phases de la démarche d'innovation et développement de la technologie (du stade de la recherche jusqu'au produit commercialisé). Le contenu de l'accompagnement sera adapté à chaque phase.

Favorable à cette démarche d'accompagnement, RESCOLL échangera avec PRISM et PROVADEMSE pendant la phase de test de la méthodologie.

## Proposition de PME pour l'expérimentation de la méthodologie

La méthodologie développée est destinée à être testée sur au moins 6 PME « test » dès que les financements seront disponibles, afin d'estimer la plus-value du processus d'accompagnement et de la finaliser avant sa diffusion plus large.

En Région Auvergne Rhône Alpes, la possibilité de financement de l'accompagnement des PME vers ETV via le dispositif INNOV'R a été incluse dans l'offre de services aux entreprises dans le nouvel appel à projets publié en février 2017. L'accompagnement devrait démarrer en juillet 2017 avec 2 PME (financement via INNOV'R pour une des PME, via un PIA ADEME pour la seconde).

En Nouvelle Aquitaine, des échanges sont en cours avec l'ADEME régional et la Région sur la recherche d'un financement de l'accompagnement sur actions collectives.

## Identification des structures d'accompagnement

Suite à l'analyse des entretiens réalisés, l'amélioration de la communication sur le dispositif ETV ainsi que sa prise en compte au plus tôt dans le processus de recherche et développement ont été clairement identifiés pour dynamiser l'ETV en France. Cela implique donc la sensibilisation des structures intervenant ou susceptibles d'intervenir dans l'accompagnement des PME dans leur processus de développement ou d'amélioration des écotechnologies.

Une cartographie de ces structures, en particulier compatibles avec le dispositif ETV, ont été recensées dans une base de données sous Excel (environ 170 structures).

Grâce aux données de cartographies collectées (Nom de la structure, type de structure et adresse), la base de données a pu être représentée sous la forme d'une cartographie réalisée via l'outil « My Maps » de Google. La cartographie permet notamment d'identifier les structures par type (Pôle de compétitivité, centre technique, centre d'essai, CRCI, agence régionale innovation, SATT, structure de recherche, Organisme de Vérification, Bureau d'Études, autre).

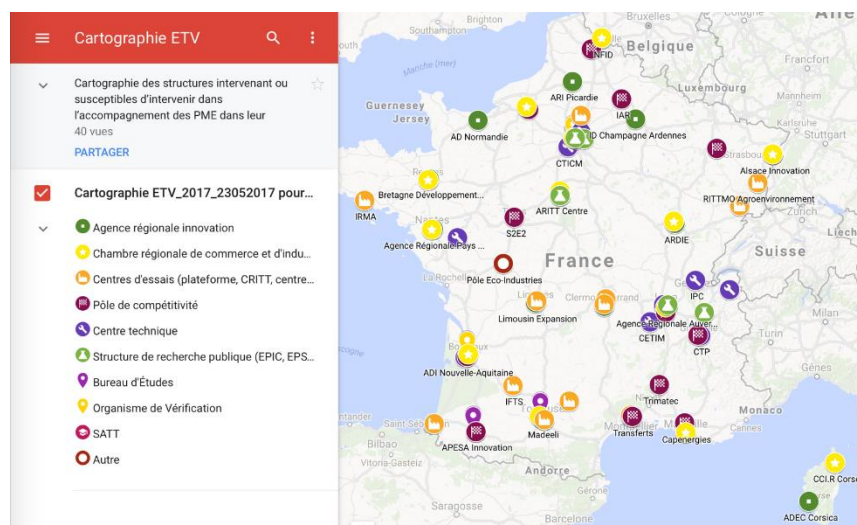


Figure 2 : Cartographie des structures

## Conclusions et perspectives

Cette étude propose :

- des recommandations ainsi qu'une méthodologie d'accompagnement des entreprises pour la dynamisation de la démarche de vérification ETV des écotecnologies innovantes en France,
- des pistes pour la mise en œuvre de l'accompagnement en phase test en Région Rhône-Alpes et en Nouvelle Aquitaine et des PME volontaires
- une première base de données nationale des structures impliquées (ou à impliquer) dans le processus ETV global.

L'aboutissement de cette première phase (visant au réel déploiement des candidatures ETV de qualité au niveau national) dépendra de la mise en œuvre des phases suivantes proposées à l'ADEME et à la DGE :

- ✓ Test de la méthodologie sur les premières PME
- ✓ Finalisation de la méthodologie au vu des retours de ces tests
- ✓ Communication auprès des structures d'accompagnement potentielles (identifiées dans la cartographie) en particulier auprès des Pôles de Compétitivité (avec l'accompagnement de projets collaboratifs destinés à aboutir à des technologies éligibles à ETV.)
- ✓ Création d'un module de formation destiné aux futurs « accompagnateurs »
- ✓ Développement de la culture ETV auprès de prescripteurs d'écotechnologies.



## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

### LES COLLECTIONS DE L'ADEME



#### ILS L'ONT FAIT

*L'ADEME catalyseur* : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



#### EXPERTISES

*L'ADEME expert* : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



#### FAITS ET CHIFFRES

*L'ADEME référent* : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



#### CLÉS POUR AGIR

*L'ADEME facilitateur* : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



#### HORIZONS

*L'ADEME tournée vers l'avenir* : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.





# METHODOLOGIE D'ACCOMPAGNEMENT DES PME VERS LE DISPOSITIF ETV

Un grand nombre de PME manifestent de l'intérêt en faveur d'un projet de mise en œuvre d'une démarche ETV (Environnemental Technologie Vérification). Cependant, des difficultés et questionnements freinent voire empêchent l'aboutissement de ces démarches.

L'objectif de ce projet est de dynamiser la démarche ETV nationale en mettant en place un dispositif d'accompagnement des PME vers ETV en amont de la vérification, tout le long du processus de R&D.

Dans un premier temps, une analyse de retours d'expériences nationaux et européens d'entreprises, d'organismes de vérification et d'experts a conduit à la rédaction de préconisations pragmatiques portant sur l'ensemble de la démarche de vérification pour améliorer et dynamiser le processus.

Dans un second temps, une méthodologie d'accompagnement en amont de la vérification proprement dite a été développée. Cette méthodologie doit permettre aux proposant de déposer un dépôt de dossier de bonne qualité auprès des organismes de vérification, mais également aux entreprises engagées dans une démarche de recherche et développement d'intégrer au plus tôt les critères de l'ETV.

Un recensement des structures intervenant ou susceptibles d'intervenir dans l'accompagnement des PME dans leur processus de développement ou d'amélioration des écotecnologies a ensuite été réalisé. Les informations collectées ont été mises en forme dans une base de données Excel, puis illustrées sous forme d'une cartographie en ligne.

*Comment dynamiser la démarche ETV en France ?*

*Propositions de préconisations  
Présentation d'une méthodologie  
d'accompagnement des PME vers  
ETV*

*Identification et cartographie des  
structures susceptibles d'intervenir  
dans le processus ETV*

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

